

TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS D'OUTREMONT
NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LE STATIONNEMENT À OUTREMONT
RÉFLEXIONS DE LA TABLE

Document présenté dans le cadre de la consultation publique en droit d'initiative organisée par Convercité le mercredi 19 février 2020 au Centre communautaire Intergénérationnel, 999, avenue McEachran à Outremont

1. HISTORIQUE

La Table de concertation des aînés a été fondée en 2001 à Outremont sur l'instigation du CLSC Côte-des-Neiges et de son point de service sur l'avenue Van-Horne.

Cet organisme à but non lucratif, reconnu par Outremont a pour principaux objectifs :

- De regrouper des représentants d'organismes oeuvrant auprès des aînés sur le territoire d'Outremont,
- De défendre et de promouvoir les intérêts des aînés d'Outremont auprès des différents paliers de gouvernement,
- D'éduquer nos concitoyens à l'apport, aux besoins et aux réalisations de nos aînés,
- De leur faire connaître les ressources du milieu.

2. PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LE STATIONNEMENT PAR M. LE MAIRE TOMLINSON LE 30 MAI 2019

Cette annonce qui n'avait été précédée d'aucune consultation auprès des citoyens et qui prévoyait une implantation à très court terme de la nouvelle réglementation a suscité beaucoup d'inquiétude, de

stress et d'agitation chez l'ensemble des citoyens d'Outremont. Soulignons que la Table de concertation des aînés a été la première victime de tout ce questionnement qui a mené à l'annulation du Salon des aînés prévu pour le mois d'octobre 2019. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que nous nous questionnons sur la tenue de ce Salon en octobre 2020.

Voici quelques-uns des éléments de cette nouvelle réglementation qui ont contribué à semer l'inquiétude :

- **Le stationnement insuffisant au Centre communautaire Intergénérationnel**
- **La limite de stationnement gratuit à 2h sans permis**
- **Le risque d'atteinte à la vie privée lié à l'obtention de vignettes journalières**
- **La transformation d'Outremont en territoire à vignette unique.**

Étant donné notre mission, nous avons tout particulièrement retenu les interventions des personnes âgées, laissant aux nombreux autres groupes le soin d'exprimer leurs questionnements et inquiétudes.

3. OUTREMONT UN ARRONDISSEMENT ATYPIQUE

Pourquoi avoir choisi Outremont pour implanter sans consultation ce projet pilote ? Outremont qui, en terme de population, se classe au 18^e rang des 19 arrondissements et qui compte pour 1.4% de la population de la Ville de Montréal. Outremont dont la superficie de 3.84 km² en fait le plus petit arrondissement de l'Île de Montréal. Outremont qui est essentiellement un quartier résidentiel où ne

convergent pas chaque matin les employés des tours à bureaux. Outremont où les campus universitaires sont desservis par trois stations de métro, bientôt une station du REM et un réseau de pistes cyclables.

Mais Outremont, de par sa superficie, ne peut pas être considéré comme un arrondissement « auto-suffisant ». Le prix et la dimension des maisons ainsi que le coût des loyers créent une véritable problématique. Beaucoup de propriétaires âgés, ayant élevé leurs familles, vendent leurs maisons et achètent des condos plus petits dans les arrondissements voisins. Mais ils souhaitent continuer à venir régulièrement à Outremont pour rendre visite à leurs amis, jouer au bridge, faire du bénévolat ou tout simplement assister aux nombreux spectacles et événements de qualité organisés à Outremont. Que l'on pense à la Kermesse Soleil, la Fête d'hiver, Au parc les artistes, les Soupers d'Huîtres et de Homards, la Foulée des parcs ou, plus simplement, aux rencontres sportives à l'aréna d'Outremont.

Les enfants des familles d'Outremont, en âge de fonder eux-mêmes une famille, n'ont pas les moyens de s'installer à Outremont mais souhaitent rendre visite à leurs parents âgés. Parfois, c'est l'inverse. Des grands-parents habitant à l'extérieur de l'arrondissement viennent donner un coup de main quotidien à leurs enfants et petits-enfants à Outremont. Souvent, des personnes âgées reçoivent des services à domicile, que ce soit pour des problèmes de santé, pour des travaux ou de l'entretien ménager.

Que dire des écoles à vocations particulières, ouvertes à la grandeur du territoire scolaire dépassant très largement Outremont et invitant les parents et grands-parents à des rencontres avec les professeurs ou des spectacles d'enfants ? Ce à quoi, il faut bien ajouter les églises dont les services religieux et les activités de rencontre dépassent souvent les 2h permises pour le stationnement. Plusieurs de ces

églises recrutent leurs paroissiens sur tout le territoire de l'Île de Montréal.

Autrement dit, tous ces échanges inter-arrondissements sont désormais compromis par cette nouvelle limitation à 2h du stationnement gratuit et par l'obligation de se procurer des vignettes pour des activités de la vie courante dépassant le cadre très limitatif de 2h.

4. PRINCIPALES REVENDICATIONS DES AÎNÉS

a. L'accès à un nombre suffisant de places de stationnement au Centre communautaire intergénérationnel

pour permettre aux aînés d'Outremont et à leurs partenaires de l'extérieur de poursuivre leurs activités favorites et aux parents et grands-parents de l'extérieur d'assister aux prouesses de leurs enfants et petits-enfants sur la glace ou encore de les accompagner aux nombreux cours de danse et de musique offerts au Centre.

b. Le droit à une vie sociale et familiale enrichissante et l'accès aux services à domicile de toutes sortes

La nouvelle réglementation transforme Outremont en territoire enclavé et compromet la vie personnelle, familiale, associative et communautaire ainsi que l'accès aux soins de santé et autres soins et services pour les aînés d'Outremont en imposant une limite de seulement 2h de stationnement gratuit aux visiteurs (auxiliaires de vie, aide à domicile, proches aidant, etc.) de l'extérieur d'Outremont.

c. Le droit au respect de la vie privée

L'obligation pour l'obtention d'une vignette journalière permettant un stationnement de plus de 2 heures, de déclarer le numéro de la plaque d'immatriculation des visiteurs de l'extérieur ressemble fort à une atteinte à la vie privée. Il n'existe aucune garantie que les renseignements recueillis seront à l'abri des spécialistes du piratage

informatique. Une difficulté particulière à signaler pour les aînés : l'obtention de ces permis se fait obligatoirement par Internet et ce ne sont pas tous les aînés qui ont accès à un ordinateur ou qui savent s'en servir. Ce à quoi il faut ajouter que se procurer une vignette ne garantit en rien que l'on trouvera un endroit pour stationner près de l'adresse où l'on souhaite se rendre.

d. Le droit à la sécurité

La transformation de l'arrondissement en territoire à vignette unique inquiète les aînés qui habitent près des rues à grande fréquentation. Ils n'ont plus désormais l'assurance de pouvoir stationner près de chez eux et craignent de devoir affronter plusieurs rues et trottoirs enneigés ou glacés afin de pouvoir regagner leur domicile (et retrouver leur automobile le lendemain).

Pour calmer les appréhensions de plusieurs, quelques aménagements d'ordre monétaire ont été consentis mais aucun des responsables de cette nouvelle réglementation ne semble avoir compris que la sécurité, le respect de la vie privée, l'hospitalité, le vivre-ensemble ne sont pas des valeurs monnayables.

5. COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS LÀ ?

a. Montréal Municipalité Amie des Aînés (MADA)

Consciente que d'ici quelques années, une personne sur cinq habitant l'Île de Montréal aura 65 ans et plus, l'administration municipale tenait à lancer un signal clair à la société. Ainsi, le 1^{er} mars 2011, la Ville de Montréal prenait l'engagement de renforcer ses actions en s'inscrivant dans la démarche Municipalité amie des aînés. Un premier Plan d'action s'inspirant de la Charte montréalaise des droits et responsabilités a vu le jour en 2013 couvrant les années 2013-2015. Plusieurs principes ont guidé l'élaboration de ce guide :

«le premier de tous était la nécessité de développer un « réflexe aîné » afin de considérer l'incidence de chaque action sur la qualité de vie des citoyens âgés ». (Source : Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015).

Dans le plus récent Plan d'action municipal pour les personnes aînées présenté par Mme Valérie Plante pour les années 2018-2020, il est précisé que **«les actions présentées dans ce plan ont ainsi été déterminées en se basant sur leurs besoins afin de créer un milieu de vie dynamique où les personnes aînées ressentent un sentiment d'appartenance, ont l'occasion de contribuer activement au développement de leur communauté et peuvent faire entendre leur voix ».**

« Devenir une Métropole amie des aînés c'est offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif afin que l'ensemble des personnes aînées, peu importe leurs conditions, puisse pleinement contribuer à la vie familiale et communautaire ».

(Source : Plan d'action municipal pour les personnes aînées 2018-20 – Montréal, métropole à l'image des personnes aînées)

L'élaboration de ce plan d'action s'est faite selon une démarche participative. La Ville a organisé des rencontres d'échanges avec des organisations et des personnes aînées.

Ce qui, admettons-le, n'est pas le cas en ce qui concerne la nouvelle réglementation sur le stationnement à Outremont : aucun citoyen, du plus jeune au plus âgé, n'a en aucun temps été invité à une quelconque démarche participative.

Or, la volonté politique de tenir compte des besoins de la population aînée croissante sur l'Île de Montréal avait bel et bien été démontrée par la publication du Plan d'action municipal pour les personnes aînées 2018-2020.

Alors, nous répétons notre question : comment en sommes-nous arrivés à nous faire imposer une réglementation qui va à l'encontre de l'esprit même de ce plan d'action ?

6. DES BALISES TRÈS CLAIRES

Ce plan d'action 2018-2020 consiste en quatre axes, chacun accompagné d'une liste d'objectifs à atteindre, des résultats attendus et des indicateurs de réussite.

On peut penser que si les élus municipaux de l'arrondissement d'Outremont s'étaient donnés la peine de lire ce document et de s'inspirer de la méthode de travail utilisée, pas mal d'erreurs auraient été évitées, à commencer par le manque total de consultation et la précipitation à concocter et à implanter cette nouvelle réglementation.

Passons en revue quelques-uns des objectifs formulés par l'administration de Mme Valérie Plante en lien avec les besoins des aînés. Les passages que nous allons citer sont tirés directement du Plan d'action 2018-2020.

a. Axe d'intervention 1 – Une ville et des quartiers à échelle humaine

« Les services nécessaires aux diverses activités des personnes âgées doivent donc être abordables, adaptés et sécuritaires, et se trouver à proximité ou être faciles d'accès ».

Cet axe d'intervention vise à répondre aux besoins exprimés par les personnes âgées :

« Pouvoir se déplacer facilement en transport en commun à pied, en quadriporteur, en vélo et en voiture »

Le stationnement fait certainement partie des responsabilités de l'arrondissement. L'impact de la nouvelle réglementation sur les déplacements, les besoins, les activités des personnes âgées n'a clairement pas été pris en considération.

b. Axe d'intervention 2 – Pour plus de cohésion sociale

« Cet axe vise à relever trois défis : le soutien accru aux personnes et aux communautés vulnérables, la sécurité des personnes âgées ainsi que le sentiment d'appartenance à la communauté de ces dernières ». Ceci en réponse aux besoins exprimés par les aînés dans différents sondages : « Briser leur isolement et les aider à socialiser ». On conviendra que la nécessité d'obtenir des vignettes pour permettre à leurs enfants de venir passer une après-midi avec eux ne contribue pas à sortir les aînés de leur isolement.

c. Axe d'intervention 3 – Des personnes âgées engagées dans leur communauté

« La Ville de Montréal..... prend en compte l'expertise de la population âgée dans la recherche de solutions pour mieux répondre à leurs besoins et pour contribuer à développer leur pouvoir d'agir ». En clair, cela signifie que dans un monde idéal, M. Tomlinson et les conseillers de son équipe auraient jugé bon, avant d'adopter une nouvelle réglementation sur le stationnement à Outremont, de déclencher une large consultation et de demander aux aînés de contribuer à la réflexion en exposant leurs problématiques et leurs pistes de solution.

Cet appel à la contribution des aînés aurait permis de répondre à d'autres souhaits des personnes âgées exprimés dans les sondages préparatoires et retenus par la Ville de Montréal dans l'élaboration de son Plan d'action :

« Se sentir utiles à la communauté »

« Contribuer à l'amélioration de la société »

*« Pouvoir faire entendre leur voix et se sentir écoutées »
« Se sentir respectées dans leurs opinions et leurs actions »*

d. Axe d'intervention 4 – Les personnes âgées au cœur de nos partenariats

*« Cet axe vise à répondre à deux défis, celui de la valorisation du savoir-faire des personnes âgées et celui de l'optimisation des partenariats dans le but de combler ces besoins spécifiques ».
Cet axe permet également de reconnaître les besoins exprimés par les personnes âgées :
« Partager davantage l'expertise et l'information les concernant »
« Mieux comprendre leurs besoins en partageant les expertises ».*

La Table de concertation des aînés d'Outremont existe depuis 19 ans, il aurait été facile pour M. Tomlinson et son équipe de faire appel à son expertise. On aurait eu là une belle démonstration de l'importance que la Ville de Montréal accorde à la notion de partenariat.

(Source - tous les passages en italiques sont tirés du Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020 – Montréal, métropole à l'image des personnes âgées).

Il faut malheureusement conclure que dans l'élaboration de sa nouvelle réglementation sur le stationnement à Outremont, M. Tomlinson et son équipe n'ont à aucun moment jugé bon de respecter le Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020 élaboré par son propre parti.

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans un premier temps nous tenons à préciser que les aînés qui conduisent n'utilisent pas leurs voitures pour engorger Outremont aux heures de pointe ou pour des déplacements frivoles. Pour un aîné qui, pour des raisons de santé, est de plus en plus limité dans ses déplacements, l'automobile devient une aide à la mobilité et à l'autonomie.

Dans un second temps, nous tenons à préciser que les aînés comprennent la nécessité d'adopter un comportement écoresponsable et qu'ils sont particulièrement interpellés par le gaspillage, le recyclage et le suremballage. Les aînés comprennent parfaitement la nécessité de travailler à trouver des solutions pour contrer l'augmentation des gaz à effet de serre et offrent leur collaboration à l'arrondissement pour y parvenir.

- a. **Nous recommandons à M. Tomlinson et à son équipe de lire attentivement ce Mémoire émanant de la Table de concertation des aînés, d'y ajouter toutes les autres interventions d'aînés qui viendront témoigner à titre personnel et de tenir compte des contraintes inacceptables imposées par la limite de stationnement gratuit à 2 heures.**
- b. **Nous recommandons à M. Tomlinson et à son équipe de lire attentivement le Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020 intitulé : « *Montréal, métropole à l'image des personnes âgées* » et de se conformer aux procédures préconisées pour faire véritablement d'Outremont, à l'image de Montréal, un arrondissement ami des aînés.**
- c. **Nous recommandons à M. Tomlinson et à son équipe de lire attentivement l'excellent article du sociologue Mathieu Pelletier intitulé « *L'écoanxiété peut paralyser le changement social* ». (Le Devoir, samedi 15 et dimanche 16 février 2020).**

À méditer tout particulièrement la dernière phrase :

« Quand les mouvements de l'ego nous poussent à nous identifier trop passionnément à une finalité socialement vertueuse, on est déjà engagé sur la pente glissante menant à la reproduction des rapports de force et des structures qui paralysent le changement social ».



Francine Unterberg, Présidente
Table de concertation des aînés d'Outremont